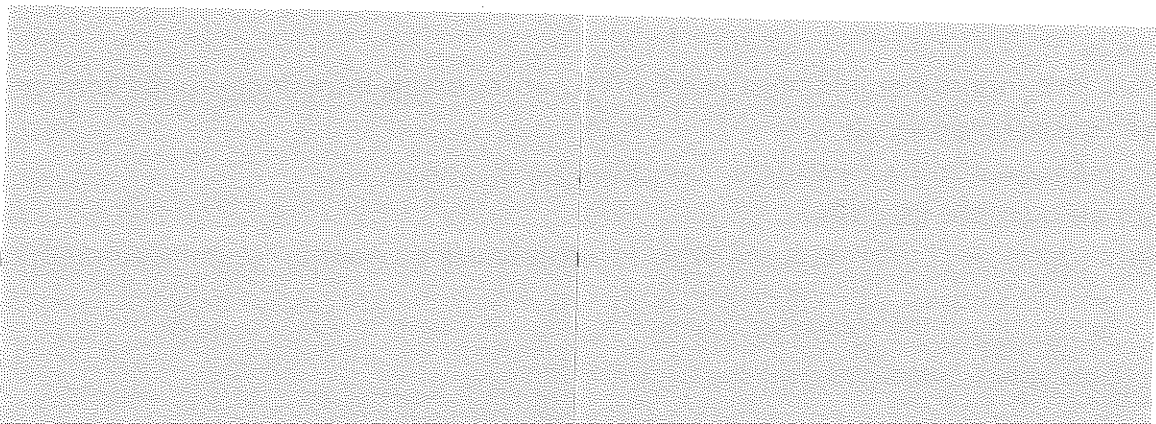


Su
po
De
De
PC



Madame/Monsieur,

Je tenais a vous faire part du choc qu'a ete l'annonce de l'expropriation publique de la parcelle 1511
decidee par les elus.
Cette parcelle fleurie et entretenue depuis des annees par des voisins benevoles est un plaisir pour les
yeux pendant de nombreux mois. Elle ravit les residents, interpelle les touristes, apporte de la couleur
dans un quartier ou toutes les autres parcelles non constituees sont devenues des parkings. Elle a
contribue largement a l'obtention de prix au concours des " Villages Fleuris";
Dans ce contexte j'aimerais un eclaircissement sur quatre points.

1-Les elus veulent:

"Preservation des espaces verts a l'interieur du village;"

Possibilite sur ces memes lieux de stocker la neige en hiver"

Je voudrais un seul exemple de lieux utilises pour stocker la neige en hiver qui redeviennent le reste de
l'annee de magnifiques jardins ?

2- Les elus parlent aussi de:

"Creer un espace d'agrement et de detente pour l'ensemble de la population."

Il s'agirait de quoi exactement, compte tenu que la parcelle ne mesure que 34m2 ?

3- Quelle garantie avons-nous que cette parcelle ne devienne un autre parking ?

4- Pourquoi ne pas utiliser les parcelles 1880/ 1881/ 1882, tout autant accessibles. "

Merci de bien vouloir m'eclaircir sur ces points.

Mes respectueuses salutations,

Madame- Huguette Andrew- rue Den Maury. Goulier

Sent from Mail for Windows 10